

LES VICTIMES ET LA COUR PENALE INTERNATIONALE

14 octobre 2011
Bruxelles

SPF Justice
115 boulevard de Waterloo
1000 Bruxelles

9h00-16h30

PRESENTATION

La justice pénale internationale a connu un développement fulgurant au cours des dernières décennies, d'abord avec la création d'instances pénales internationales chargées de remédier aux lacunes des juridictions nationales et plus récemment avec l'adoption, en 1998, du Statut de la Cour pénale internationale (CPI). Première instance pénale internationale permanente à vocation universelle, elle est également la première à accorder une place spécifique aux victimes des actes qu'elle est chargée de juger.

Alors que devant les tribunaux *ad hoc*, les victimes devaient se contenter du statut de simples témoins des crimes commis, sans pouvoir prétendre être partie à la procédure au même titre que la défense ou l'accusation, la position des victimes fait l'objet d'une large reconnaissance devant la CPI. Le statut particulier reconnu aux victimes est assurément le signe d'une prise en compte de leur douleur et de leur parcours.

Dès l'entame, il apparaissait que cette innovation devrait faire l'objet d'une évaluation, d'autant que le statut de la CPI laissait de nombreuses questions ouvertes. Près de 10 ans après l'entrée en vigueur du Statut, la cellule 'Droit international humanitaire' de l'Université de Liège propose de faire le point sur le rôle et la place des victimes dans la procédure devant la CPI.

Lors de la journée d'étude, qui se tiendra à Bruxelles le 14 octobre 2011, la place de la victime sera analysée sous deux perspectives. Les travaux commenceront par des interrogations sur la place de la **victime dans le procès**. A travers divers exposés et contributions, un état des lieux critique sera dressé des questions procédurales liées à la présence et à la participation des victimes aux différentes procédures en cours. Une attention particulière sera portée à la véritable nature de cette participation et aux conséquences qu'elle peut avoir notamment au regard des droits de la défense.

La Cour pénale internationale peut avoir un impact sur les victimes bien au-delà des procès à proprement parler. Pour appréhender cette dimension, d'autres exposés et contributions seront consacrés au thème de la **victime autour du procès**. Pour ce faire, plusieurs intervenants qui sont en contact direct avec les victimes, évoqueront l'influence que peut exercer la Cour pénale internationale sur les victimes, dans leur quotidien.

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA CELLULE DIH DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

EN COLLABORATION AVEC LE SPF JUSTICE

AVEC LE SOUTIEN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE DROIT INTERNATIONAL

ACCUEIL

9h00 **Accueil des participants**

9h30 **Présentation générale**

M. Daniel Flore - Directeur – Droit pénal et droits fondamentaux – SPF Justice - Professeur à la Faculté de droit de l'ULg

9h45 **La CPI de Rome à Kampala**

M. Gérard Dive - Coordinateur fédéral de la coopération judiciaire belge avec les juridictions pénales internationales – SPF Justice

LES VICTIMES DANS LE PROCES

10h00 **Les victimes devant la CPI – *status quaestionatis anno 2011***

Mlle Estelle Berthe - Avocate au barreau de Liège

Mlle Pauline Helinck - Maître de Conférences à l'ULg

10h30 **Pause café**

10h45 **Perspectives et observations de la pratique – Table ronde**

Présidence :

M. Damien Vandermeersch - Professeur extraordinaire à l'UCL - Avocat général près la Cour de cassation

Membres du panel :

Me Luc Walley – Avocat au Barreau de Bruxelles – Représentant des victimes auprès de la CPI

Me Jean-Louis Gilissen – Avocat au Barreau de Liège – Représentant des victimes auprès de la CPI

Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila – Avocat au Barreau de Bruxelles – Conseil de la défense auprès de la CPI

Mme Meritxell Regue Blasi – Bureau du Procureur de la CPI

Mme Caroline Walter – Juriste adjoint – Bureau du conseil public pour les victimes – CPI

M. Eric David – Professeur émérite à la Faculté de droit de l'ULB

M. Gilbert Bitti - Conseiller juridique principal de la Section préliminaire de la CPI

12h30 **Pause déjeuner**

LES VICTIMES AUTOUR DU PROCES

14h00 **Introduction par la Présidente**

14h15 **Perspectives et observations – Table ronde**

Présidence :

Mme Katrien Lauwaert – Professeur à l'ULg – Ecole Jean Constant de criminologie

Membres du panel :

Mme Caroline Walter – Juriste adjoint – Bureau du conseil public pour les victimes – CPI

Mme An Michels – Psychologue – Victims & Witnesses Unit – CPI

Représentant d' ASF - Responsable de la thématique « justice internationale »

Mme Gaëlle Carayon - ICC Outreach and Advocacy Officer – REDRESS

Mme Françoise Sironi – Maître de Conférences (Paris VIII) – experte auprès du Tribunal du Cambodge et de la CPI

CONCLUSION

16h00 **Conclusion et clôture**

M. Damien Vandermeersch

BULLETIN D'INSCRIPTION

Colloque

Les victimes et la Cour pénale internationale

Bruxelles – le 14 octobre 2011

SPF Justice
115 boulevard de Waterloo
1000 Bruxelles

9h00-16h30

A faire parvenir par courriel, avant le 10 octobre 2011, à Madame Caroline Langevin

Caroline.Langevin@ulg.ac.be

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

FRAIS D'INSCRIPTION :

Frais d'inscription * :

20 € à verser sur le compte **091-0015718-33**

avec pour communication: inscription colloque CPI 14 10 2011 – P.DRDRDPR01-03

Pas de frais d'inscription : étudiant – doctorant – avocat stagiaire

Les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire seront pris à charge par l'Institut de formation judiciaire. L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

ATTESTATION :

désire une attestation de participation

ne désire pas d'attestation de participation

DATE :

SIGNATURE :